

<b>Nombre de membres en exercice: 8</b>		<b>Séance du jeudi 12 avril 2018</b>
<b>Présents : 5</b>		L'an deux mille dix-huit et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Thierry OTTO-BRUC <b>Sont présents:</b> Thierry OTTO-BRUC, Josiane BARBAROUX, Françoise BIANCO, Monique OTTO-BRUC, Sylviane ILLY
<b>Votants: 6</b>		<b>Représentés:</b> Claire CALVIN <b>Excuses:</b> Louissette RICAUD <b>Absents:</b> Stéphane GRAC <b>Secrétaire de séance:</b> Sylviane ILLY

Objet: Vote du budget primitif - ccas thorame haute - 2018 02

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 du CCAS DE THORAME-HAUTE

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du CCAS DE THORAME-HAUTE pour l'année 2018 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 968.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 968.00 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
656		1 254.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 254.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	1 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	254.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 254.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	714.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>714.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	714.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>714.00</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à THORAME-HAUTE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Aide aux familles : participation aux voyages pédagogiques scolaires - 2018 03

**Vu** le voyage pédagogique organisé en Espagne au printemps 2018 par le Collège René CASSIN à Saint-André-les-Alpes,

**Vu** le coût de ce voyage pédagogique par enfant restant à la charge de la famille soit 233.40 €

**Vu** le voyage pédagogique organisé à Orange au printemps 2018 par le Collège René CASSIN à Saint-André-les-Alpes,

**Vu** le coût de ce voyage pédagogique par enfant restant à la charge de la famille soit 75 €

**Vu** la demande d'aide sollicitée par le Collège à verser directement aux familles concernées,

**Considérant** que cinq enfants de la commune participent au voyage pédagogique en Espagne,

**Considérant** que trois enfants de la commune participent au voyage pédagogique à Orange,

**Considérant** que l'objet de cette demande rentre dans le cadre des missions et compétences du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, Il est proposé une participation versée directement aux familles concernées à hauteur de :

108 € pour les enfants participant au voyage pédagogique en Espagne,

38 € pour les enfants participant au voyage pédagogique à Orange,

Le Conseil d'asministration, après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une aide au financement des voyages pédagogiques telle qu'elle a été proposée ci-dessus,

- **DIT** que le budget nécessaire sera inscrit au budget primitif 2018 du CCAS

- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à THORAME-HAUTE, les jour, mois et an que dessus.